

D.2016.03.30.5.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 30 Mars 2016

5 – GESTION DU PATRIMOINE

5.2 – GESTION ELECTRONIQUE DE DOCUMENTS- Avenant n° 2 au Marché n° 1 2012 10349 M à conclure avec la société PROSYS pour le système de gestion électronique de documents par internet (SEDI) dans le cadre du projet de prolongement de la ligne B – Approbation et autorisation de signer de l'avenant n° 2

L'an deux mille seize, le trente mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X	
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
LERY Sébastien	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2006.07.04.11.2 du 4 juillet 2006, le Comité Syndical approuvait le programme du prolongement de la ligne B en métro automatique VAL entre Ramonville et Labège.

A l'issue de la consultation lancée par le SMTC, le mandat de maîtrise d'ouvrage de l'opération était confié à la SMAT par délibération D.2007.03.29.4.1 du 29 mars 2007.

Par délibération D.2012.06.08.2.2 du 8 juin 2012, le Comité Syndical approuvait les principes d'organisation de la conception du prolongement de la ligne B qui prévoyait la mise en œuvre d'un service de gestion électronique de documents par internet dédié à la gestion documentaire, à la circulation des documents d'études et de réalisation.

Pour permettre la mise en œuvre de ce service sur plusieurs projets, ou sur des sous-projets, le contrat est conclu sous forme d'accord cadre, par application de l'article 169 du Code des Marchés Publics.

Par délibération D.2012.10.03.15.3 du 3 octobre 2012, le Comité Syndical a autorisé la signature de l'accord-cadre avec la société PROSYS pour une durée de 4 ans.

L'accord cadre définit les fonctionnalités du service et les modalités de sa fourniture, ainsi que les tarifs applicables selon la taille du projet.

La mise en œuvre du service a fait l'objet, pour le prolongement de la ligne B d'un marché subséquent passé sur la base de l'accord cadre.

Par décision n° 2012.1.936, le SMTC a décidé l'attribution du marché subséquent n° 1 2012 10349 avec la société PROSYS pour un montant de 57 300,00 € H.T. pour le SEDI du prolongement ligne B.

Un avenant n° 1 a été approuvé par la délibération D.2015.05.27.6.2 du 27 mai 2015. Cet avenant avait pour objet de modifier le délai de la tranche ferme (études) de 30 mois à 38 mois suite au décalage de l'opération PLB et par conséquent de modifier le détail estimatif du marché qui est passé de 57 300 €HT à 61 300 €HT (+7%).

1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant n° 2 a pour objet de prolonger le délai de la tranche ferme de 8 mois supplémentaires, soit jusqu'au 31 août 2016, pour finaliser les prestations de la tranche ferme et par conséquent de modifier le détail estimatif du marché.

Cette prolongation a pour conséquence un allongement de la durée d'utilisation du service de gestion électronique des documents par internet, service qu'utilise l'ensemble des acteurs du projet PLB pour déposer, diffuser, échanger et consulter les documents.

2 – Modifications du marché

Impact sur le délai

Le délai de la tranche ferme passe ainsi de 38 à 46 mois, ce qui a pour conséquence un allongement de la durée d'utilisation du service de gestion électronique des documents par internet.

Impact sur le montant du marché

Montant initial du marché	57 300,00 € HT
Avenant n°1	4 000,00 € HT
Avenant n°2	4 000,00 € HT
Soit en % du montant initial du marché	+13,96 %
Montant du marché	65 300,00 € HT

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du 26 janvier 2016, émis un avis favorable à la passation du présent avenant.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 2 au marché 1 2012 10349 M et d'en autoriser la signature.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n° 2 au marché 1 2012 10349 M avec la société PROSYS pour un montant de 4 000,00 € H.T.

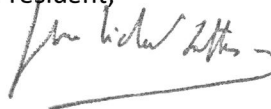
ARTICLE 3 : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



PROLONGEMENT LIGNE B

SERVICE DE GESTION ELECTRONIQUE DE DOCUMENTS PAR INTERNET

AVENANT N° 2

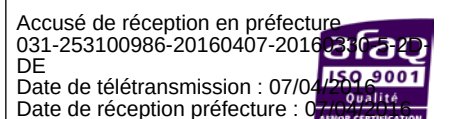
1 2012 10349 M

Décembre 2015

TITULAIRE : PROSYS



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr



S O M M A I R E

ARTICLE 1 – OBJET DE L’AVENANT	3
ARTICLE 2 – MODIFICATION DU MARCHE.....	3
ARTICLE 3 – MODIFICATION DU MONTANT DU MARCHE.....	4
ARTICLE 4 – AUTRES CLAUSES DU MARCHE	4
ARTICLE 5 – CLAUSE DE RENONCIATION A RECOURS	5

PREAMBULE

Le marché **1 2012 10349 M** porte sur le service de gestion électronique de documents et de travail collaboratif sur plateforme sécurisée accessible par internet, destiné à l'ensemble des intervenants liés aux études et à la réalisation du prolongement de la Ligne B du métro (maître d'ouvrage, maître d'ouvrage délégué, exploitant, maître d'œuvre, bureaux de contrôle, entreprises, ...).

Ce marché est un marché subséquent à l'accord cadre « Services de Gestion Electronique de Documents par Internet – Gestion technique de Projet » conclu avec la société PROSYS suite à la délibération D.2012.10.03.15.3 du Comité Syndical du SMTC en date du 3 octobre 2012 en autorisant la signature.

Ce marché subséquent a été notifié le 19 novembre 2012 à la société PROSYS pour un montant de 57 300,00 € H.T. et une durée prévisible du marché fixée à 30 mois pour la tranche ferme et 60 mois pour la tranche conditionnelle.

Un avenant n° 1 a été approuvé par la délibération D.2015.05.27.6.2. Cet avenant avait pour objet de modifier le délai de la tranche ferme de 30 mois à 38 mois suite au décalage de l'opération PLB et par conséquent de modifier le détail estimatif du marché qui est passé de 57 300,00 €HT à 61 300,00 €HT.

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant n° 2 a pour objet de modifier le délai de la tranche ferme pour finaliser les prestations de la tranche ferme et par conséquent de modifier le détail estimatif du marché.

ARTICLE 2 – MODIFICATION DU MARCHE

PROLONGATION DU DELAI DE LA TRANCHE FERME

La durée du délai de la tranche ferme du marché était de 38 mois selon l'article 5.2 du CCP et par l'avenant n° 1.

Par le présent avenant n°2, le délai de la tranche ferme passe ainsi de 38 à 46 mois, ce qui a pour conséquence un allongement de la durée d'utilisation du service de gestion électronique des documents par internet jusqu'au 31 août 2016.

IMPACT SUR LES PRIX DU MARCHE

La partie « tranche ferme » du détail estimatif est modifiée de la façon suivante :

- Le prix 1-1 rémunère au mois l'accès au service de gestion électronique des documents par Internet pour une opération majeure (durée 6 à 8 ans, volume stocké estimé 40Go) ; il est fixé à 500€ HT par mois par le bordereau des prix unitaires
- La durée initiale modifiée par l'avenant n° 1 de 38 mois d'utilisation est portée à 46 mois
- Les autres prix sont inchangés.

Le détail estimatif ainsi modifié est joint en annexe au présent avenant.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20160407-20160330-5-2D- DE Date de télétransmission : 07/04/2016 Date de réception préfecture : 07/04/2016
--

ARTICLE 3 – MODIFICATION DU MONTANT DU MARCHÉ

Le montant du marché évolue de la façon suivante :

Montant initial du marché	57 300,00 € HT
Avenant n°1	4 000,00 € HT
Avenant n°2	4 000,00 € HT
Montant du marché	65 300,00 € HT

L'article 2.1 de l'acte d'engagement est ainsi modifié:

Prix total tranche ferme :

. Montant HT : 29 400,00 €
. Montant TVA (20%) : 5 880,00 €
. Montant TTC : 35 280,00 €

Montant TTC (en lettres) : trente-cinq mille deux cent quatre-vingt euros

Prix total tranche conditionnelle :

. Montant HT : 35 900,00 €
. Montant TVA (20%) : 7 180,00 €
. Montant TTC : 43 080,00 €

Montant TTC (en lettres) : quarante-trois mille quatre-vingt euros

Le montant total de l'ensemble des prestations (tranche ferme + tranche conditionnelle) est :

. Montant total HT : 65 300,00 €
. Montant TVA 20% : 13 060,00 €
. Montant total TTC : 78 360,00 €

Montant total TTC (en lettres) : soixante-dix-huit mille trois cent soixante euros

ARTICLE 4 – AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20160407-20160330-5-2D-
DE
Date de télétransmission : 07/04/2016
Date de réception préfecture : 07/04/2016

ARTICLE 5 – CLAUSE DE RENONCIATION A RECOURS

Le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant et sur tout motif dont le fait générateur serait antérieur à la date du présent avenant.

Fait en un seul original, à Toulouse le

Mentions manuscrites « lu et approuvé »

Le titulaire

La SMAT

Xavier BONNEAU

Directeur

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20160407-20160330-5-2D-
DE
Date de télétransmission : 07/04/2016
Date de réception préfecture : 07/04/2016



METRO PROLONGEMENT LIGNE B

Services de gestion électronique de documents par Internet

Gestion technique de projet

Détail estimatif
Modifié par avenant n°2 de Décembre 2015

Marché 1 – 2012 10349 M
Juillet 2012



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20160407-20160330-5-2D-
DE
Date de télétransmission : 07/04/2016
Date de réception préfecture : 07/04/2016


N° des prix	Désignation des prestations Prix en lettres	Prix unitaires en euros	Quantité	Total En € HT
TRANCHE FERME				
	1 – ACCES AU SERVICE Les prix suivants rémunèrent au mois l'accès au service de gestion électronique de documents par internet, pour l'ensemble des acteurs d'un projet. Les prix incluent l'ouverture du service, sa fourniture, l'hébergement du service sur les plate formes du titulaire y compris toutes sujétions de maintien en disponibilité, et le support utilisateur, pour des opérations dont les caractéristiques principales sont décrites ci après.			
1-1	Opération majeure : durée 6 à 8 ans en études et réalisation, volume stocké estimé 40 Go. Forfait mensuel :	500	46	23 000

	2 - ARCHIVAGE En fin de projet, livraison d'un archivage complet des informations échangées dans le service (fichiers, historique, messages.....). Les données devront être livrées à travers une interface simple. Le support (CD, DVD, autres) sera proposé par le prestataire.		-	
2-1	Opération majeure : Forfait pour un archivage:	1 500	1	1 500
	3 - OPERATIONS PONCTUELLES Ces prix rémunèrent à la journée les prestations d'assistance et de conseil expressément commandées par le maître d'ouvrage. Les prix incluent les frais de déplacement.		-	
	3-1 Formation			

3-1-1	Formation sur site: Ce prix rémunère une action de formation d'une journée dans l'agglomération toulousaine. Le prix inclus la préparation de la formation et la diffusion ou la mise à disposition d'un support de formation. Il n'inclus pas la mise à disposition d'une salle de formation.	1 200	1	1 200
3-1-2	Formation en ligne : Ce prix rémunère une action de formation à distance à partir des locaux du prestataire La ½ journée :	400	1	400
3-2	Paramétrage spécifique : Ce prix rémunère les prestations d'analyse et de paramétrage de processus métiers. La journée :	300	7	2 100
3-3	Assistance méthodologique : Ce prix rémunère les prestations d'assistance et de conseil au maître d'ouvrage pour optimiser l'utilisation du service. La journée :	300	4	1 200
	TOTAL HT TRANCHE FERME			29 400

TRANCHE CONDITIONNELLE

1-1	Opération majeure : durée 6 à 8 ans en études et réalisation, volume stocké estimé 40 Go. Forfait mensuel :	500	60	30 000
1-4	Plus-value pour 10 Go de données supplémentaires Forfait mensuel :	50	50	2 500

	3 - OPERATIONS PONCTUELLES Ces prix rémunèrent à la journée les prestations d'assistance et de conseil expressément commandées par le maître d'ouvrage. Les prix incluent les frais de déplacement.		-	
	3-1 Formation			
3-1-1	Formation sur site: Ce prix rémunère une action de formation d'une journée dans l'agglomération toulousaine. Le prix inclus la préparation de la formation et la diffusion ou la mise à disposition d'un support de formation. Il n'inclus pas la mise à disposition d'une salle de formation.	1 200	1	1 200
3-1-2	Formation en ligne : Ce prix rémunère une action de formation à distance à partir des locaux du prestataire La ½ journée :	400	1	400
3-2	Paramétrage spécifique : Ce prix rémunère les prestations d'analyse et de paramétrage de processus métiers. La journée :	300	3	900
3-3	Assistance méthodologique : Ce prix rémunère les prestations d'assistance et de conseil au maître d'ouvrage pour optimiser l'utilisation du service. La journée :	300	3	900
	TOTAL H.T. TRANCHE CONDITIONNELLE			35 900
	MONTANT TOTAL H.T.			65 300